

Séance ordinaire du bureau territorial du 29 novembre 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2022-11-29\_2979  
Avenant à la convention entre l'EPT  
Grand-Orly Seine Bièvre et Cluster Eau-  
Milieux-Sols Action sols

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance plénière. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 23 novembre 2022.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Absent		-
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Absent		-
4ème vice-président	M. TEILLET Alexis	Présent		P
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
6ème vice-président	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Absent		-
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Visio		P
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	Absente		-
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	Absente		-
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Visio		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Visio		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	Visio		P
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Visio		P
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Visio		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	Absent		-
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial</b>			25
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2977 à 2981	19	-	19

## Exposé des motifs

Par délibération du N°2022-02-15\_2668 l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre passait convention avec le Cluster Eau-Milieus-Sols pour soutenir un certain nombre d'action ayant des retours directs pour le territoire

L'action du Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France porte en particulier sur la contribution au développement d'un écosystème sur les filières de l'environnement : eau, milieux, sols, biodiversité et biodéchets rassemblant les acteurs de la recherche, du tissu économique, des collectivités et acteurs institutionnels.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement économique territorial et de réponses aux enjeux sociétaux posés en particulier dans le domaine de l'environnement, et d'une contribution, dans le cadre de l'action du Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France, à ce développement.

Parmi ces actions, il a été envisagé un portant plus spécifiquement sur la thématique "sols" et en particulier la création de filières locales de requalification des sols et de valorisation des terres excavées du territoire qui n'était pas finalisée par le cluster au moment de ladite convention. Cette action s'inscrit dans une démarche expérimentale soutenue également par la Région Ile-de-France et l'Ademe.

Un montant prévisionnel de 30 000 € est cependant inscrit au BP 2022 de la mission innovation pour cofinancer ce projet une fois celui-ci finalisé dans son élaboration.

Le travail poursuivi depuis a permis de formaliser cette action et de rechercher et trouver des cofinancements permettant le recrutement de 2 chefs de projets en 2022

L'objet précis de l'action est décrit dans l'avenant à la convention jointe.

Aussi il vous est proposé

- De signer l'avenant à la convention 2022-2024 de partenariat avec le cluster Eau – Milieus-Sols
- De décider du versement de la subvention de 30 000 €, inscrite au BP 2022, destinée à cofinancer spécifiquement cette action

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15\_1867 du Conseil Territorial du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil territorial au Bureau ;

**Vu** la convention pluriannuelle 2022-2024 d'objectifs entre L'Etablissement Public d'Aménagement Grand-Orly Seine Bièvre et le Cluster Eau- Milieus-Sols Paris Ile-De-France adopté par délibération N°2022-02-15\_2668 ;

**Considérant** que le projet "Action sols" présenté par le cluster Eau-Milieus Sols s'inscrit dans les objectifs de ladite convention

**Vu** le budget prévisionnel 2022 ;

**Entendu** le rapport de M. Fatah Aggoune,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

## Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Décide d'adopter le projet d'avenant à la convention entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et Cluster Eau-Milieus-Sols Action sols, annexé à la présente.
2. Autorise le président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.
3. Décide le versement de la subvention de 30 000 € inscrit au BP 2022 en cofinancement de l'action "sols" défini dans le présent avenant.
4. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 19**



A Vitry-sur-Seine, le 02 décembre 2022  
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 2 décembre 2022  
ayant été publiée le 2 décembre 2022

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

**Avenant N°1**  
**à la Convention d'objectif 2022-2024 association Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France**

**Préambule**

Par délibération du 21/02/2022 numéro 2022-02-15\_2668 l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre passait convention avec le Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France pour soutenir un certain nombre d'actions ayant des retours directs pour le territoire.

L'action du Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France porte en particulier sur la contribution au développement d'un écosystème sur les filières de l'environnement : eau, milieux, sols, biodiversité et biodéchets rassemblant les acteurs de la recherche, du tissu économique, des collectivités et acteurs institutionnels.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement économique territorial et de réponses aux enjeux sociétaux posés en particulier dans le domaine de l'environnement, et d'une contribution, dans le cadre de l'action du Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France, à ce développement.

Parmi ces actions, il a été envisagé une portant plus spécifiquement sur la thématique « sols » et en particulier la création de filières locales de requalification des sols et de valorisation des terres excavées du territoire qui n'était pas finalisée par le cluster au moment de ladite convention. Cette action s'inscrit dans une démarche expérimentale soutenue également par la Région Ile-de-France et l'Ademe

Un montant prévisionnel de 30 000 € est cependant inscrit au BP 2022 de la mission innovation pour cofinancer ce projet une fois celui-ci finalisé dans son élaboration.

Le travail poursuivit depuis a permis de formaliser cette action, et de rechercher et trouver des cofinancements permettant le recrutement de 2 chefs de projets en 2022

Un montant prévisionnel de 30 000 € est cependant inscrit au BP 2022 de la mission innovation pour cofinancer ce projet une fois celui-ci finalisé dans son élaboration.

Le travail poursuivit depuis a permis de formaliser cette action, et de rechercher et trouver des cofinancements.

Aussi, il est décidé que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'engage en tant que partenaire sur cette action selon les modalités suivantes :

**Article 1 : Objet et finalité de l'action-Engagement du Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Ile-de-France**

Par de projet, le Cluster Eau Milieus Sols Paris Ile-de-France et ses membres ambitionnent d'aider le territoire Grand Orly Seine Bièvre à mettre en place 4 axes de travail parallèles entrecroisés par des actions communes et des inter-actions :

## 1/ Approche « Gouvernance et gestion territorial des Sols »

Les objectifs sont :

de développer pour les acteurs publics principalement des méthodes et outils de gestion et de gouvernance des sols à l'échelle d'un projet aménagement et du territoire. Cette méthode s'attachera en particulier à identifier des besoins par une analyse des services écosystémiques des sols urbains. De comprendre les interactions entre une gestion des sols à l'échelle territoriale et les directives et plans cadres : PRPGD, PLUI, PCAET... Cette méthode pourra s'inspirer d'autres méthodes comme ConcerTO proposée par l'ADEME pour la filière des Biodéchets.

De permettre au territoire d'avoir une meilleure connaissance des sols et d'améliorer la qualité des sols.

## 2/ Approche « Economie circulaire et filières de valorisation »

L'objectif sera de favoriser la mise en place de filière de valorisation des terres excavées, des sédiments fluviaux, ainsi que d'autres matériaux issus des filières connexes, BTP ou de traitement des biodéchets. Une réflexion particulière sera portée sur l'organisation des flux et de la place des plateformes de traitement -stockage. A partir de nombreux retours d'expérience, ces filières de valorisation pourraient être déployées suivant 3 échelles : zone d'aménagement, collectivité locale et région. Le choix de la bonne échelle s'appuiera sur une méthode d'analyse du modèle économique de type Business Model Canvas et d'analyse qualitative du Développement Durable, avec des outils de bilans quantitatifs comme les bilans Carbone.

## 3/ Approche « Innovations durables dans le traitement des sols »

Sur la base du suivi depuis 2015 par le Cluster EMS des innovations dans la gestion des sols portés par les principaux acteurs franciliens, l'objectif est de favoriser le développement et le déploiement d'Innovations plus durables de traitement in-situ ou local des sols pollués et de requalifications des sols.

Sur la base d'un référentiel de compétences et de solutions innovantes de différentes maturités (classification TRL), nous faciliterons l'émergence d'expérimentations, s'appuyant sur des dispositifs régionaux comme Innov'up Expérimentation, des partenariats de recherche et d'innovations entre les différents acteurs concernés dont les acteurs de la recherche publique

## 4/ Accompagnement et diffusions de connaissance

Développer une meilleure connaissance de la qualité des sols du territoire, comprendre les problématiques des sols à l'échelle du territoire et des projets d'aménagements.

Comprendre les enjeux des sols urbains et former les agents de la collectivité sur une bonne gestion des sols urbains, dans le cadre enjeux de biodiversité, de climat ( CF PCAET) et de qualité des sols ( sans pollution). Des cycles de formations et de sensibilisations

(ateliers) pour les maitrises d'ouvrages et les collectivités en particulier seront mis en place.

### **Article 2 : Budget et engagement de l'EPT**

Cette action représente une dépense annuelle de 75 000 €, avec en particulier le recrutement d'un chef de projet

Des cofinancements de la région Ile-de-France, de l'ADEME et des membres pour un montant entre 40 à 50 000 € ont été confirmés

Aussi il est inscrit que l'EPT contribuera par un cofinancement à hauteur de 30 000 €, inscrit au BP 2022 à cette action l'engagement de cette action

### **Article 3 : Autres points**

Cet avenant s'inscrit pour sa mise en œuvre dans les modalités définies dans la convention